

**Nombre de membres****Séance du jeudi 18 février 2016****en exercice:** 15

L'an deux mille seize et le dix-huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 08 février 2016, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

**Présents :** 13**Votants:** 15

**Sont présents:** Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Guy GATIGNOL, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Pascal HUGUET.

**Représentés:** Manuela CABANAC par Christian MONTEIX, Monique TEILLOT par Pascal HUGUET

**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Gérard ROUX et Sébastien TEILLOT

Me Fabienne ALLARD, notaire à LA TOUR D'AUVERGNE, qui succède à Me Patrick MERCIER, se présente devant les membres du conseil suite à sa prise de fonction en précisant qu'elle conserve les 2 bureaux : Tauves et La Tour d'Auvergne

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire demande l'ajout de 2 points qui seront examinés en fin de réunion : la manifestation sportive Sancy-Blanche et l'achat d'un défibrillateur

**Objet:** FIC 2016 - Demande de Subvention -

Madame le Maire rappelle que, suivant délibération en date du 25 novembre 2015, le conseil municipal a adopté un programme de voirie au titre de l'année 2016 d'un montant HT de 164 254.30 € et a sollicité auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR une subvention pour financer ces travaux que Mme le Maire rappelle :

- chemins de Vouheix –Montbaillatrd, d'Aulhat-Le Montel, du Buisson, de Pissols-Coustilloux, RD La Bourboule – Ferme chez Picou, Ferme Chez Picou – Sancy Glaces, Parvis Eglise de St-Pardoux, Pce du Dr Godonnèche

Il convient maintenant de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal) à hauteur de 25 % x par un coefficient de 1.03 %

Mme le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès du conseil départemental et d'approuver le plan de financement suivant

Montant des travaux	165 000.00 € HT
Subvention DETR (20 % plafonné à 100 000.00)	20 000.00 €
Subvention FIC	41 675.00 €

Pour la voirie réalisée sur les sections qui ont une fiche comptable (recettes et dépenses), la part autofinancement sera assurée par les recettes de la section

Sébastien TEILLOT demande si des modifications peuvent être faites au sein du programme en fonction des disponibilités financières des sections.

Mme le Maire signale le problème d'eaux pluviales à Mezeyrat chez M. et Mme BOUNET

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce plan de financement et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Objet: Tx Aménagement La Stèle : Demande de subvention

Mme le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 29 septembre 2015 approuvant à l'unanimité la demande d'une dotation « réserve parlementaire » auprès des services de Mme AUROI, député et le dépôt d'une demande de subvention. Cette demande de subvention a été déposée et suivant correspondance en date du 27 janvier 2016, une subvention de 4 000.00 € a été accordée à la commune par les services de Mme AUROI.

Il convient maintenant de constituer un dossier comprenant différentes pièces et notamment une délibération du conseil approuvant le plan de financement précisant toutes les aides acquises ou sollicitées :

Montant des Travaux	16 000.00 €
Subvention réserve parlementaire	4 000.00 €

M. Bernard FERAYROLLES précise que les équipements ont été visités par la commission de sécurité le 5 février dernier qui émet un avis favorable.  
Considérant qu'il n'y a plus d'hébergement touristique, cet établissement sera classé en N 5ème catégorie

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux et le plan de financement correspondant

Objet: Modification tableau des effectifs du personnel

Madame le Maire rappelle, qu'actuellement, le tableau des effectifs de la commune de LA TOUR D'Auvergne est composé de 8 postes dont :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM 1ère classe à temps non complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet

Mme Monique SEPCHAT, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, remplissant les conditions requises, peut prétendre à l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Mme le Maire propose donc de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et de soumettre cette proposition à la Commission Administrative Paritaire.

Dès que la CAP, dont la prochaine séance est prévue le 22 septembre 2016, aura émis un avis favorable, l'agent sera nommé sur ce grade avec effet rétroactif au 01.03.2016 et son ancien poste sera supprimé et il conviendra, à ce moment-là, de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Dans l'attente de cette validation, le tableau des effectifs sera établi selon les dispositions suivantes :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs avec effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

#### Objet: Cession parcelles sectionales à M. Jean-Luc FERAYROLLES

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 19 juin 2015 concernant la vente des parcelles AH 118 (19 330 m<sup>2</sup>) et AH 127 (830 m<sup>2</sup>) (valeur vénale 2 000.00 €).

M. Jean-Luc FERAYROLLES confirme son souhait d'acquérir les parcelles AH 118 appartenant à la Section de Sarcenat et la parcelle AH 127 appartenant à la Section de Legaud et Sarcenat.

Ces sections n'ayant pas de membre, Mme le Maire propose, en conséquence, au conseil de céder à M. Jean-Luc FERAYROLLES les parcelles

- AH 118 d'une superficie de 19 330 m<sup>2</sup> appartenant à la section de Sarcenat

- AH 127 d'une superficie de 830 m<sup>2</sup> appartenant à la section de Legaud et Sarcenat

moyennant la somme globale de 2 000.00 € en précisant que tous les frais annexes (notariés et autres) seront à la charge du demandeur.

Objet: EPF/Smaf : adhésion de nouvelles communes -

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de valider l'adhésion des communes de

- VERNEUGHEOL, CHAMALIERES-SUR-LOIRE, BONNEVAL, LEBREUIL, JALIGNY SUR BESBRE, SAINT FLOUR et la communauté de communes de LIVRADOIS PORTE D'Auvergne

à l'EPF/Smaf

M. Gérard ROUX ajoute que l'EPF a de plus en plus de mal à obtenir le quorum lors des assemblées qui se tiennent toujours à CEBAZAT

Objet: Mise à disposition par SA Communauté à la commune du sous-sol de la maison Moulin

La commune de LA TOUR D'Auvergne ayant manifesté son souhait de pouvoir utiliser le sous-sol du bâtiment ne faisant pas l'objet d'aménagement dans le cadre du projet d'Auvergne Habitat lors de discussions sous le mandat précédent, une division en volumes a été réalisée afin de pouvoir retirer le volume correspondant au sous-sol du bail emphytéotique.

Aussi, suivant délibération en date du 14 décembre 2015, SA communauté a validé la mise à disposition de ce bien d'une superficie de 316 m<sup>2</sup>. Cette mise à disposition n'entraîne pas de transfert de propriété et a lieu à titre gratuit.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

Objet: Location d'un gîte à l'année

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 25 novembre 2015 concernant la mise en location à l'année d'un gîte à Saint-Pardoux sur la base de

- 350 € mensuel pour le 63.436 (2 chambres)
- 420 € mensuel pour le 63.434 et 63.435 (3 chambres)
- 500 € mensuel pour le 63-436 (4 chambres)

Depuis, Mme le Maire a reçu le 14.01.2016 une demande de Pauline MARION pour la location du gîte 63.435, à savoir 3 chambres pour un montant mensuel de 420.00 € à compter du 01.04.2016.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le bail avec Pauline MARION.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer un bail de location avec Mme Pauline MARION à compter du 1er avril 2016 pour le gîte 63.435 moyennant un loyer mensuel de 420.00 €

Objet: Mise en location d'un 2è gîte à l'année

Mme le Maire informe qu'elle a été saisie de plusieurs demandes concernant la location à l'année d'un gîte au village de Saint-Pardoux.

Lors de la délibération en date du 25 novembre 2015, le conseil municipal s'était prononcé pour la location d'un seul gîte à l'année sur les 4 que la commune dispose.

Mme le Maire demande de bien vouloir se prononcer quant à la location d'un 2ème gîte à l'année à compter de septembre 2015, des réservations ayant déjà été enregistrées pour cet été.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de mettre en location un 2ème gîte à l'année à compter de septembre 2015.

Objet: Motion ADRA 63

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer quant au soutien à l'ADRA pour le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85 % du SMIC indexée, pour une carrière complète tous régimes confondus, parité Hommes-Femmes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'apporter son soutien à l'ADRA pour le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles

Certains élus, Jean-Pierre ANDRAUD et Sébastien TEILLOT s'interrogent sur le mode de financement de ce fonds

Objet: Défense en justice AMELI (Association Musique en Limousin)

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'une requête présentée par AMELI (Association Musique en Limousin) concernant un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Rappel des Faits :

L'Association AMELI a pour activité notamment l'organisation de festivals de musique classique mais également l'organisation d'interventions pédagogiques.

C'est dans ce cadre que la commune de la TOUR a signé un partenariat avec cette association (Convention triennale pour les années 2011.2012 et 2013) pour l'organisation de concerts chaque été à l'Eglise de St-Pardoux et une commande en 2013 pour un montant de 8 205.00 € pour des interventions pédagogiques (interventions à l'école pour 6 225.00 € et un concert jeune public avec trajets et repas pour un montant de 1 980.00 €)

3 factures font l'objet de ce recours :

- une de **990.00 €** concernant le concert jeune public (montant ramené à 990.00 € au lieu de 1 080.00 €). Cette facture est, depuis, réglée.
- une de **1 080.00 €** concernant un concert qui a eu lieu le 3 août 2014 à l'Eglise de Saint-Pardoux sans aucune commande de la mairie, la convention triennale ayant expiré le 31.12.2013 et aucune autre convention n'a été signée entre cette association et la commune de LA TOUR, c'est pourquoi Mme le Maire refuse de payer cette facture
- une de **3 255.00 €** concernant le solde des interventions hebdomadaires en milieu scolaire dans le cadre des TAP. Mme le Maire conteste le règlement de celle-ci précisant que l'association a facturé 30 interventions musique alors qu'il n'y a eu que 27.

La semaine qui a suivi l'élection du Maire, une rencontre a eu lieu avec Mme EYRAMIAN, représentant AMELI, au cours de laquelle Mme le Maire n'a pas contesté la commande mais son contenu, trop élitiste par rapport au public.

La somme restant due est de 4 335.00 € (1 080.00 € + 3 255.00 €) à laquelle l'association AMELI demande 602.71 € à titre d'intérêts et 2 000.00 € de dommages et intérêts pour résistance abusive.

En conséquence, Mme le Maire souhaite s'attacher les services d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Elle rappelle, à cet effet, que, suivant délibération en date du 13 mai 2014, le conseil municipal lui a donné délégation pour « **intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle** »

Par correspondance en date du 9 février 2016, Mme le Maire a souhaité confier la défense des intérêts de la Commune à JURIDICA (Assurance Juridique de la commune) et propose de s'attacher les services de Me Jean-Louis BAFFELEUF, Avocat.

Si la commune peut bénéficier de l'intervention de JURIDICA, dans le cadre de ses garanties, les honoraires de Me BAFFELEUF seront pris en charge par JURIDICA, dans le cas contraire, il conservera le bénéfice de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative si le tribunal l'accorde et à défaut, il défendra gratuitement la commune.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter Me BAFFELEUF.

Après délibération et à l'unanimité moins deux abstentions (Pascal HUGUET et Monique TEILLOT), le Conseil autorise Mme le Maire à s'attacher les services de Me Jean-Louis BAFFELEUF, Avocat, pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à AMELI

### Objet: Projet Wifi 63

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme en collaboration avec le groupe La Poste ont lancé le 29 juin 2015 le projet WIFI 63. Toutes les communes hors Clermont-Ferrand et son agglomération peuvent adhérer à cette initiative inédite de WIFI public destiné aux communes rurales de notre

Département qui permet d'offrir un accès internet gratuit aux habitants comme aux visiteurs. Ce dispositif prévoit, pour chaque commune, un KIT de connexion comprenant 2 bornes WIFI au choix pouvant assurer une couverture intérieure et/ou extérieure entre 50 et 300 mètres. Celles-ci peuvent être installées facilement et de manière éventuellement dissociée sur 2 sites distincts équipés d'une ADSL sur lequel WIFI 63 viendra s'adosser de façon totalement sécurisée. Le coût pour la commune est de 12.00 € HT d'abonnement mensuel par borne comprenant la location des bornes, leur mise à jour, le support en ligne par le prestataire, l'accès au service et au portail de gestion de ce dispositif. La mission numérique du Département ainsi que leur prestataire accompagnent les communes tout au long de cette opération. (précisions techniques, choix d'implantation, études de couverture). Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer quant à la mise en place de ce dispositif.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet

#### Objet : Lutte contre les campagnols terrestres

Mme Le Maire donne une information sur la lutte collective des campagnols terrestres initiée par les services de l'état.

#### Objet: Organisation Sancy Blanche

Mme le Maire indique au conseil que, dans le cadre de la course « Sancy-Blanche » qui se déroulera sur le massif du Sancy le 6 mars prochain, le Comité Directeur sollicite l'engagement des communes de l'espace nordique Sancy dans l'organisation de cette épreuve sportive, suite à la création d'une association pour cette organisation.

Mme le Maire propose au conseil de confirmer la participation de la commune de LA TOUR à cette organisation en mettant à disposition les moyens techniques dont elle dispose, nécessaires au bon déroulement de la course et d'allouer une participation financière à hauteur de 100.00 € à l'association « Sancy Blanche » créée pour cette manifestation

C'est M. Guy GATIGNOL qui représente la commune de LA TOUR D'AUVERGNE dans cette association et M. Guy BABUT fait partie du bureau

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition

La délibération concernant l'achat du défibrillateur est reportée au prochain conseil municipal

#### Objet : QUESTIONS DIVERSES

\* Mme le Maire informe le conseil d'une demande de M. VERIL pour déposer une stèle à Chambourguet suite au décès de son père le 9 janvier dernier.

\* Communication des courriers de M. Hervé JEROME et SARL VECOFA suite aux décisions prises lors du précédent conseil

\* Communication des travaux de gestion courante avec ONF sur la section d'Aulhat/Pontvieux (309.84 € TTC) et Section d'Auzat et Autres (31 267.00 € TTC)

\* Le loyer de la Gendarmerie a été révisé et passe à 28 400.00 € au lieu de 23 500.00 € avec effet rétroactif au 01.08.2015

\* M. Bernard FERAYROLLES informe le conseil qu'un éventuel acquéreur est intéressé pour l'achat de l'ancienne scierie Roux moyennant la somme de 50 000.00 € sans tout le matériel à l'intérieur (scie verticale avec tous les engrenages)

\* M. SOUCHAL recherche un local d'environ 150 m<sup>2</sup> pour installer un musée du jouet avec un loyer de 500 €/mois.

\* Gérard ROUX informe le conseil de la mise en place d'un tarif Bleu EDF pour le bâtiment de la chasse dans les locaux des anciennes colonies de Bourges

\* M. Pascal HUGUET annonce sa démission

Il fait le bilan de son travail au SMGF et au sein des sections (Auzat, Eragne et Foin, Aulhat Pontvieux)

\* M. Bernard FERAYROLLES s'est retiré à l'annonce de la démission de Pascal HUGUET, après avoir demandé si les délibérations du Conseil étaient épuisées.

\* Jean-Pierre ANDRAUD rappelle que le mot de l'opposition dans le bulletin municipal est une concertation entre l'ensemble des élus

\* M. Guy GATIGNOL regrette la démission de Pascal HUGUET mais ajoute qu'en ce qui concerne le regroupement des communautés de communes c'est un combat normal pour le Sancy.